

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

Contactez le CCAS de MÂCON :

Centre Communal d'Action Sociale
6, place Carnot - 71000 MÂCON
03 85 39 71 05
ccas@ville-macon.fr



Bénéficiaire du permis citoyen,
FATIHA a décidé de donner de son temps
aux personnes âgées.

Elle se promène, discute et joue aux jeux de
société avec elles.



LE PERMIS CITOYEN

- Vous avez besoin d'un coup de pouce pour financer votre permis de conduire ?
- Vous avez un projet professionnel qui nécessite ce permis ?
- Vous souhaitez vous investir dans une action citoyenne ?

Découvrez le permis
financé jusqu'à 50%
en échange d'une action
d'intérêt public!

LE PERMIS CITOYEN

POUR QUI ?

Les personnes répondant aux différents critères suivants :

- Être domicilié depuis 3 mois à Mâcon ou ses communes associées (Sennecé-les-Mâcon, Loché et Saint-Jean-le-Priche) ;
- Être âgé de 18 ans et plus ;
- Ne pas avoir le statut de lycéen ;
- Avoir un projet professionnel nécessitant de passer le permis B ;
- S'investir dans une action d'intérêt collectif ;
- Avoir un revenu insuffisant pour le passage du permis de conduire ;
- Ne pas avoir été sujet à un retrait de permis.

QUELLES DÉMARCHES ENTREPRENDRE ?

- Contacter le CCAS de Mâcon ;
- Prendre rendez-vous avec la chargée de mission pour constituer le dossier de demande.

Celui-ci passera ensuite devant une commission composée d'élus de la commune, des élus du CCAS et des techniciens.

QUELLE AIDE FINANCIÈRE ?

Une aide plafonnée à 750 euros. Celle-ci sera versée directement à l'auto-école de votre choix.

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS ?

Les Mâconnais qui bénéficient du permis citoyen s'engagent à :

- Participer à un diagnostic de départ ;
- Effectuer 35 heures d'activité d'intérêt collectif, pour le compte du CCAS, de la Ville de Mâcon ou d'une association mâconnaise à caractère social ou d'utilité publique ;
- Suivre assidûment les cours de code et de conduite ;
- Se présenter aux examens ;
- Financer les frais de dossier avant de bénéficier de l'aide.

QUELS CRITÈRES D'ATTRIBUTION ?

- Votre motivation concernant la réalisation de votre projet ;
- Votre proposition d'action d'intérêt collectif.

La commission étudiera aussi vos revenus (et ceux de votre foyer) et votre situation socioprofessionnelle.



Bénéficiaire du permis citoyen, CHLOÉ anime un atelier parent-enfant autour de la création d'un spectacle de marionnettes, durant les 35 heures d'action citoyenne.

Cela amuse les petits comme les grands.

